

Directive Inondation

Bassin Rhône- Méditerranée

Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de NÎMES

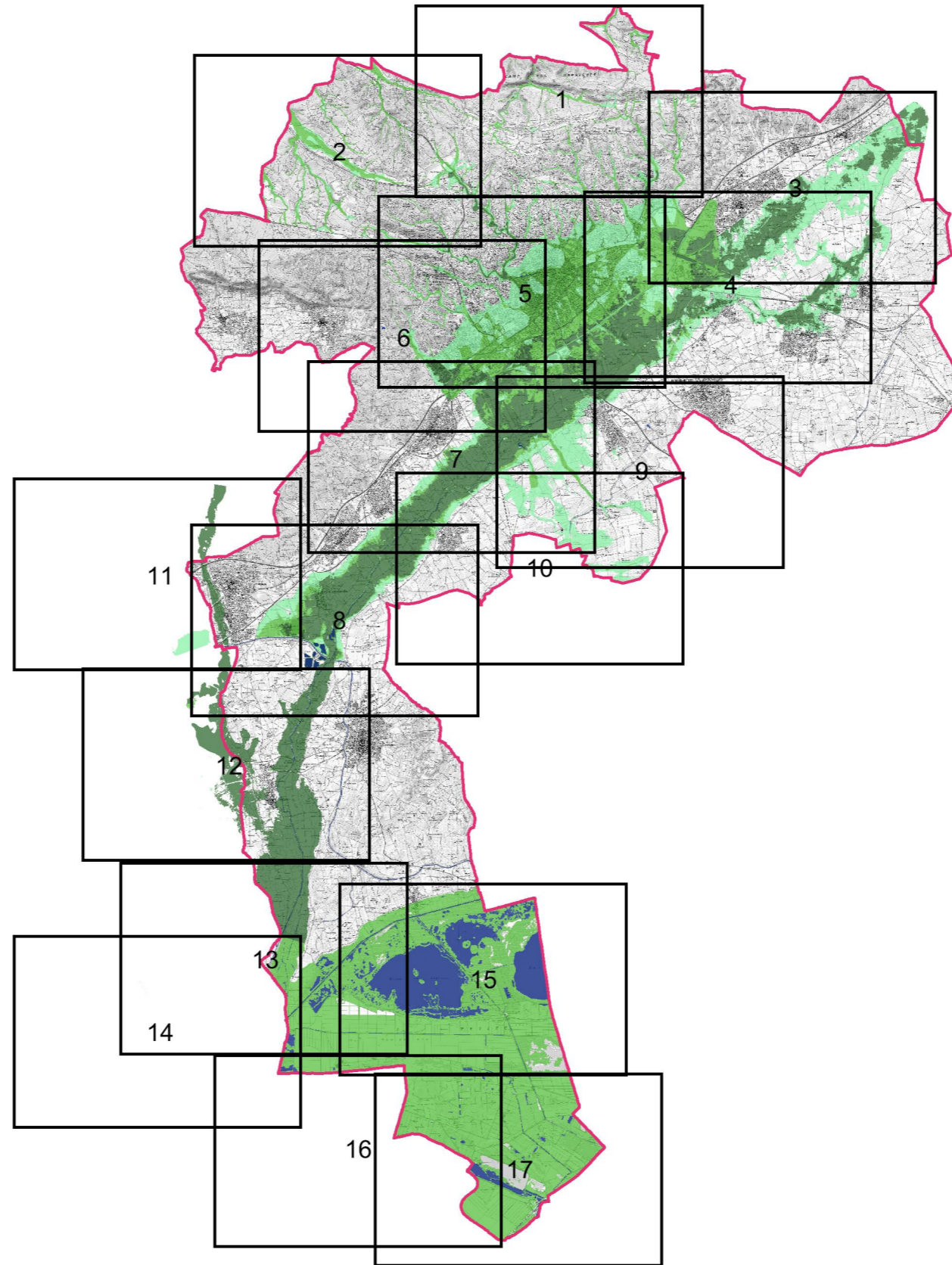
Débordement de cours d'eau

Atlas des surfaces inondables
du Vistre

SCENARIO FREQUENT

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Atlas du TRI de Nîmes - Débordement de cours d'eau



- Secteur du TRI cartographié
- Emprise des inondations pour le scénario extrême
- Emprise des inondations pour le scénario moyen
- Emprise des inondations pour le scénario fréquent
- Limite de TRI
- Hydrographie



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
LANGUEDOC-
ROUSSILLON

Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

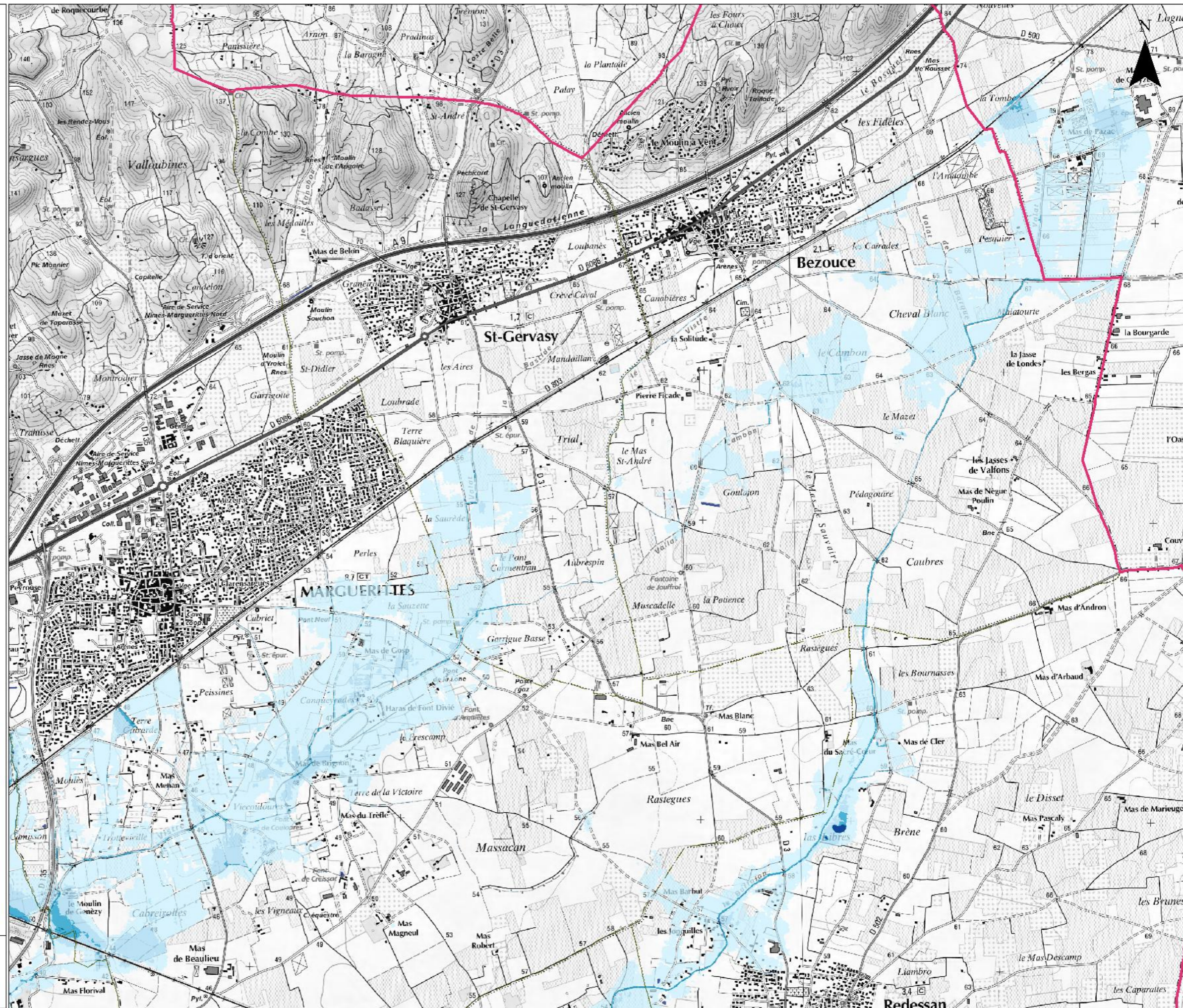
Protection

— Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

Protection

- Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

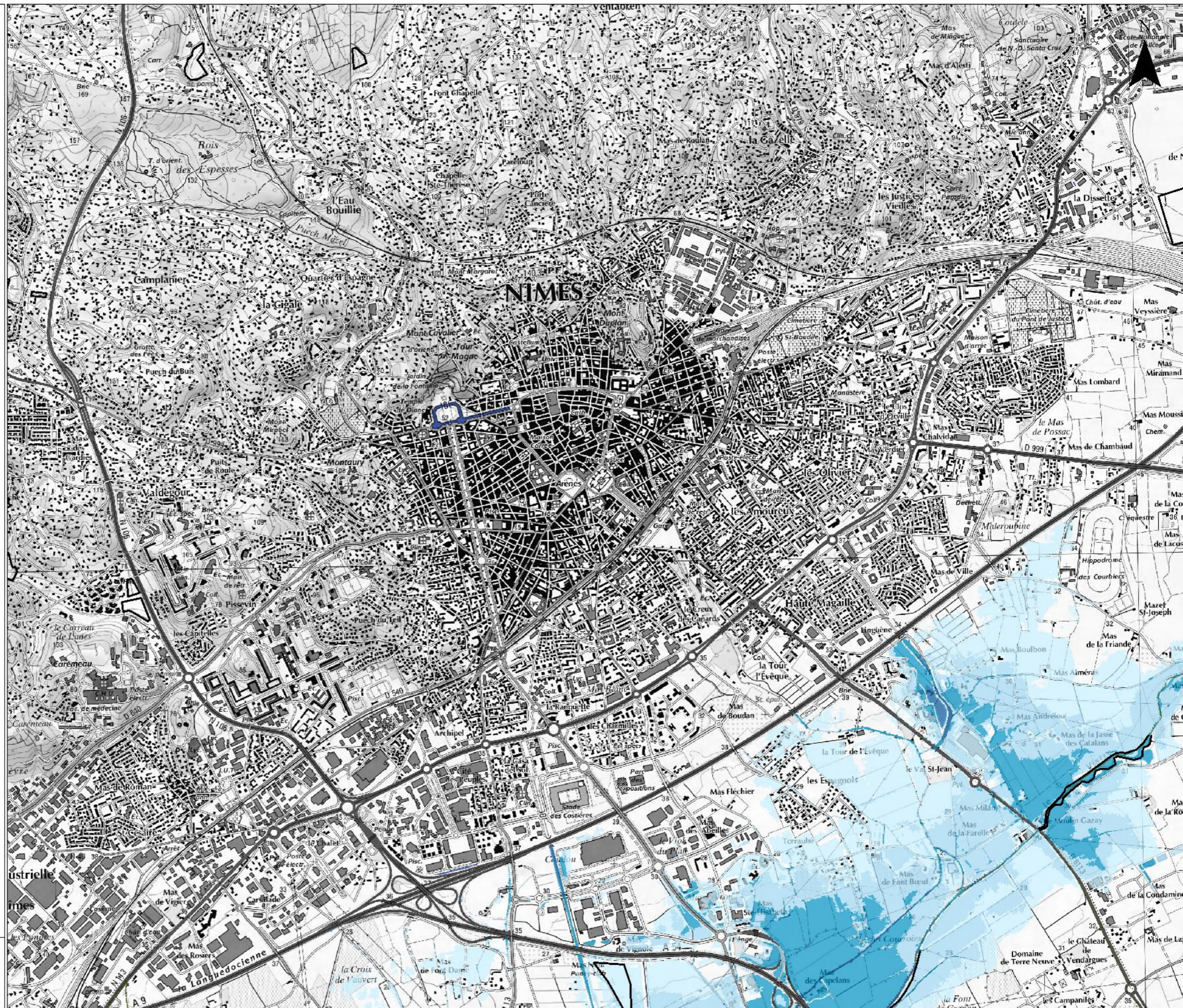
Protection

— Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

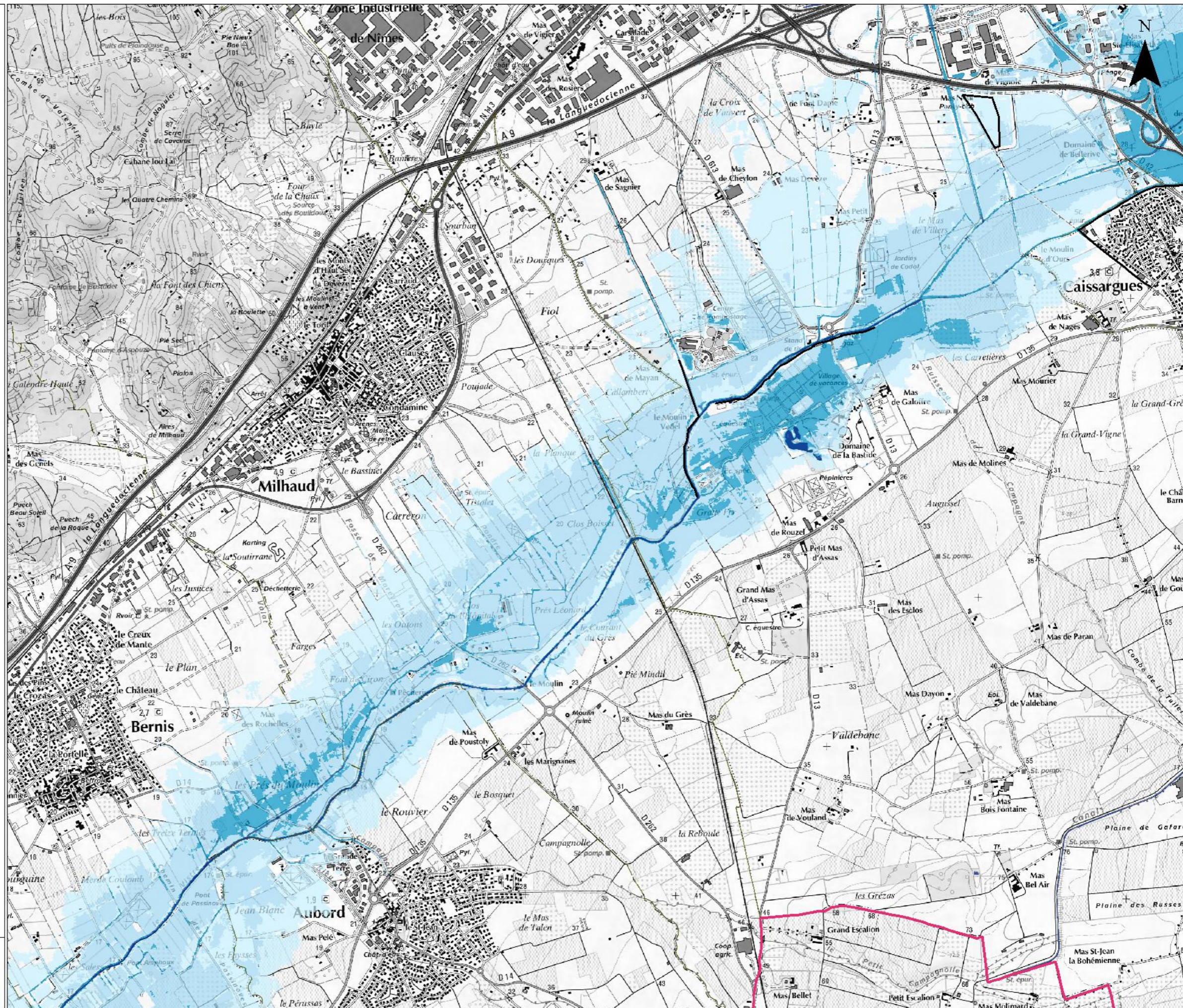
Protection

— Ouvrage de protection

Découpage administratif

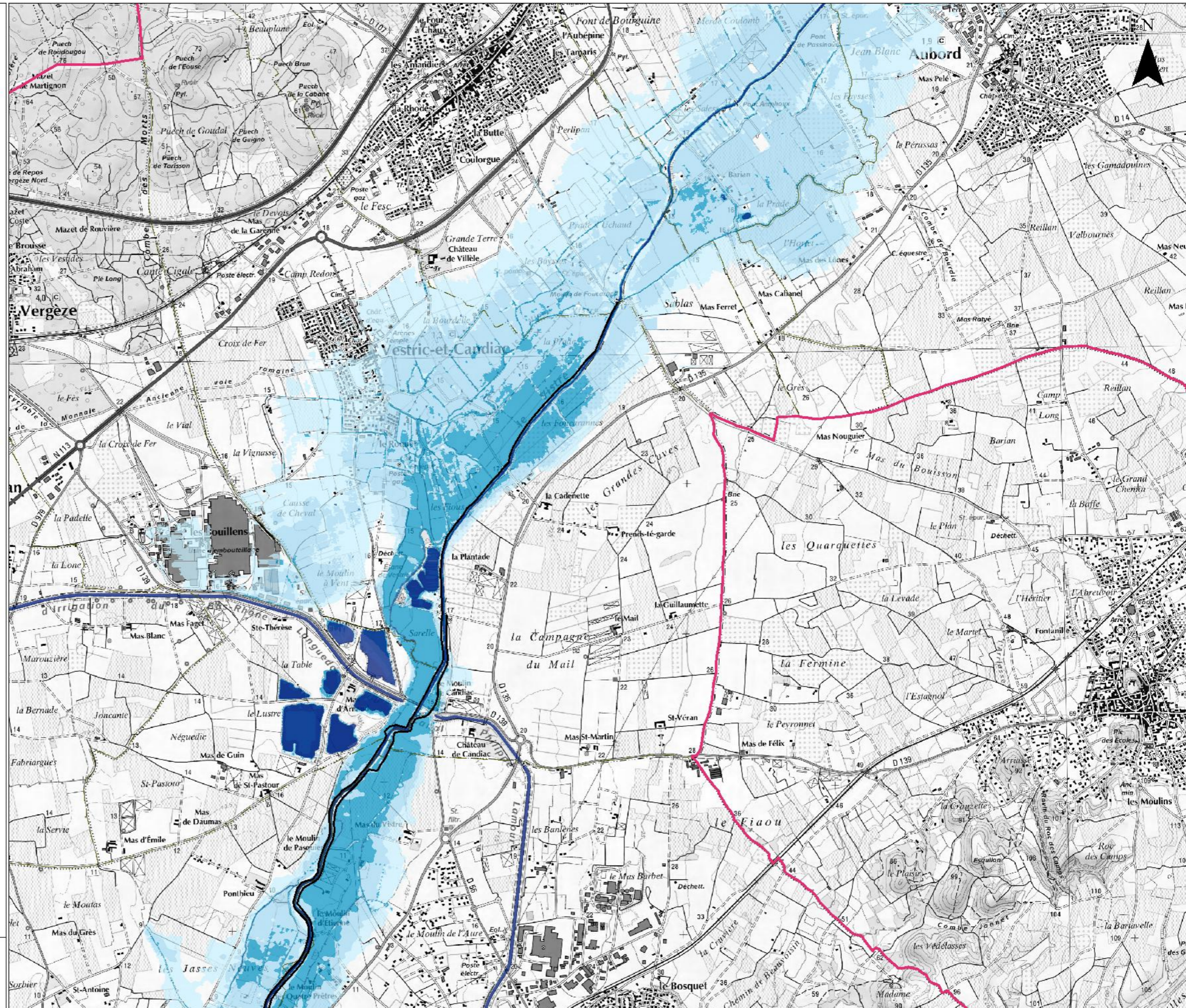
- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.



■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

Protection

- Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

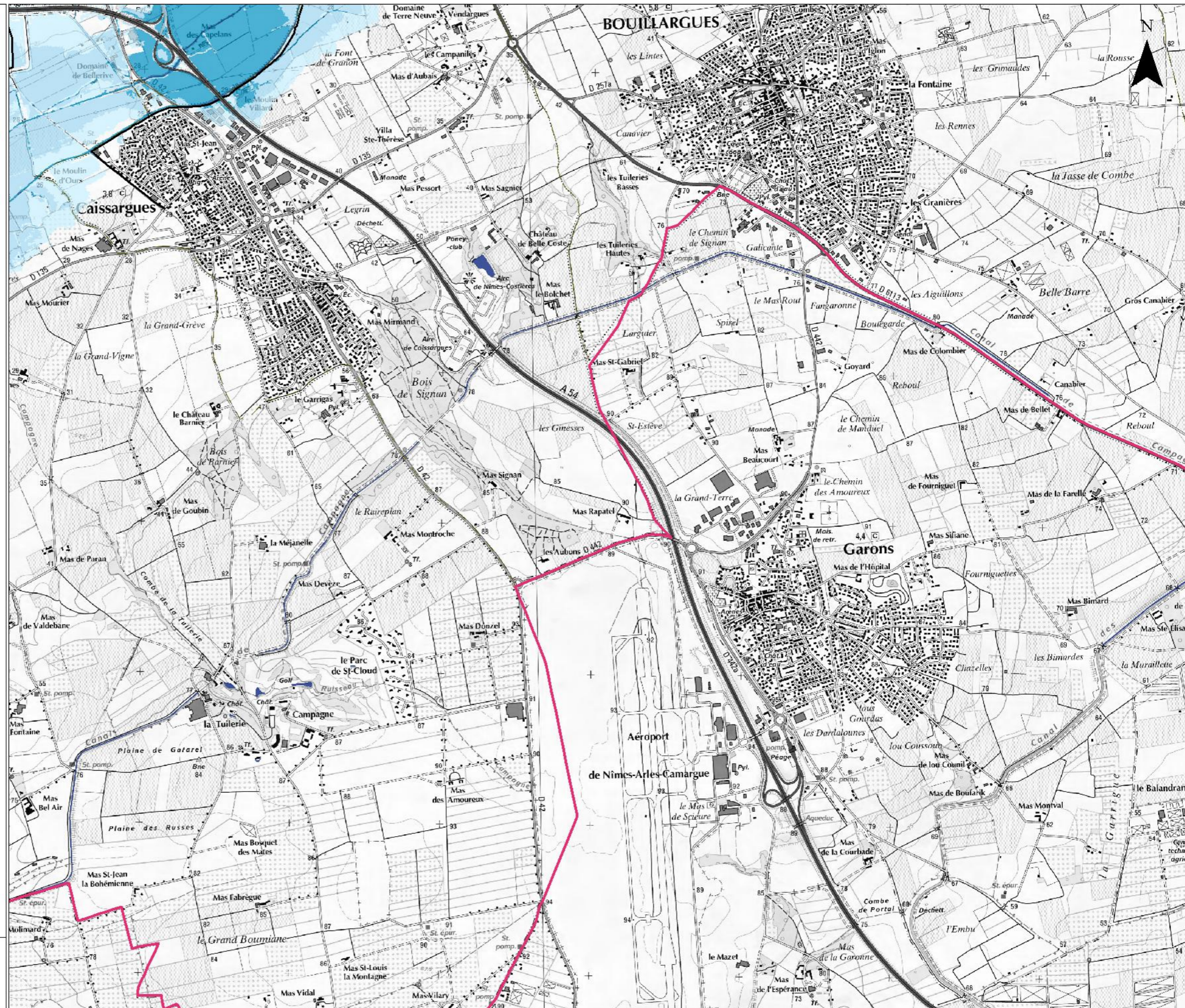
Protection

- Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

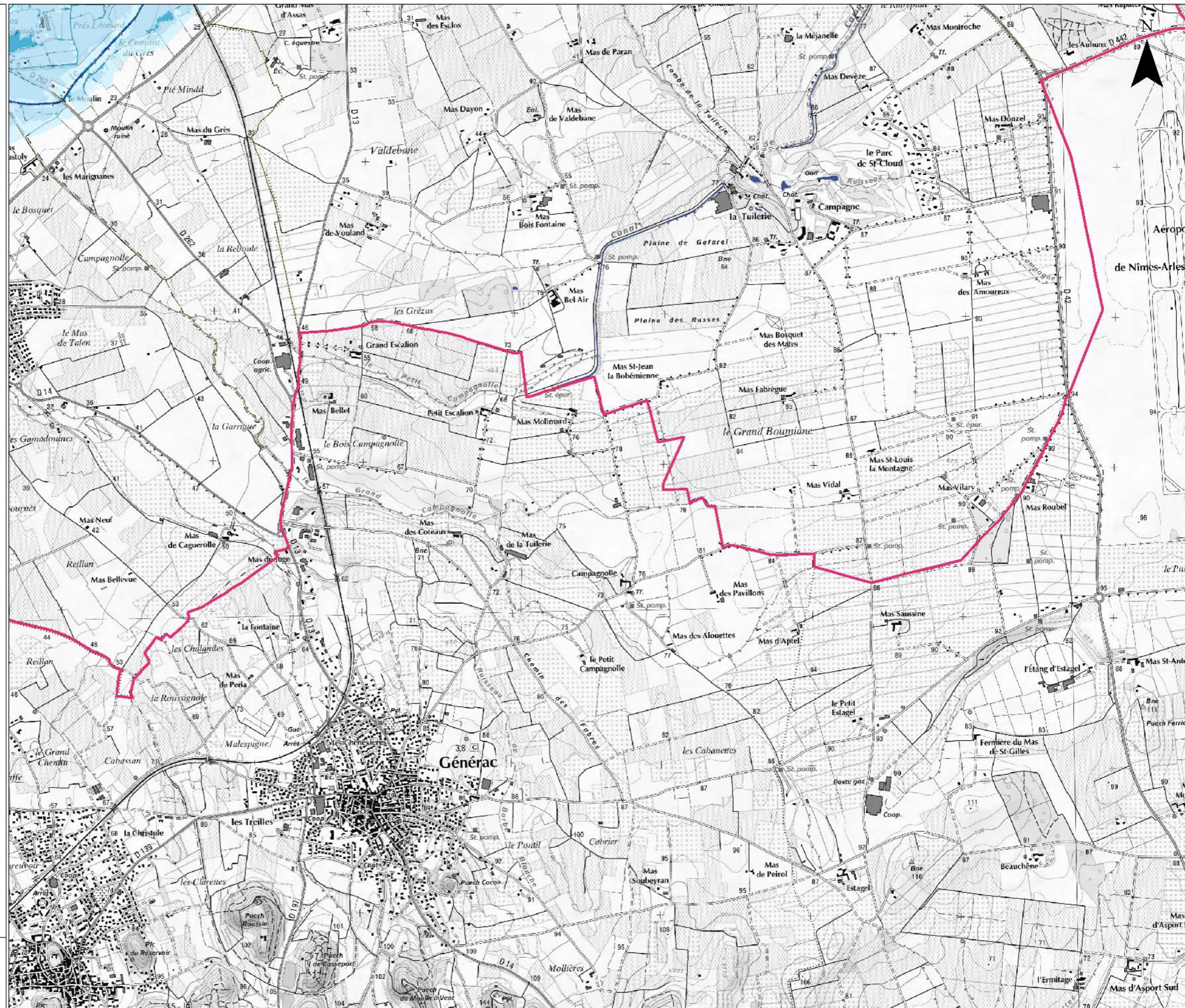
Protection

— Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

Protection

— Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

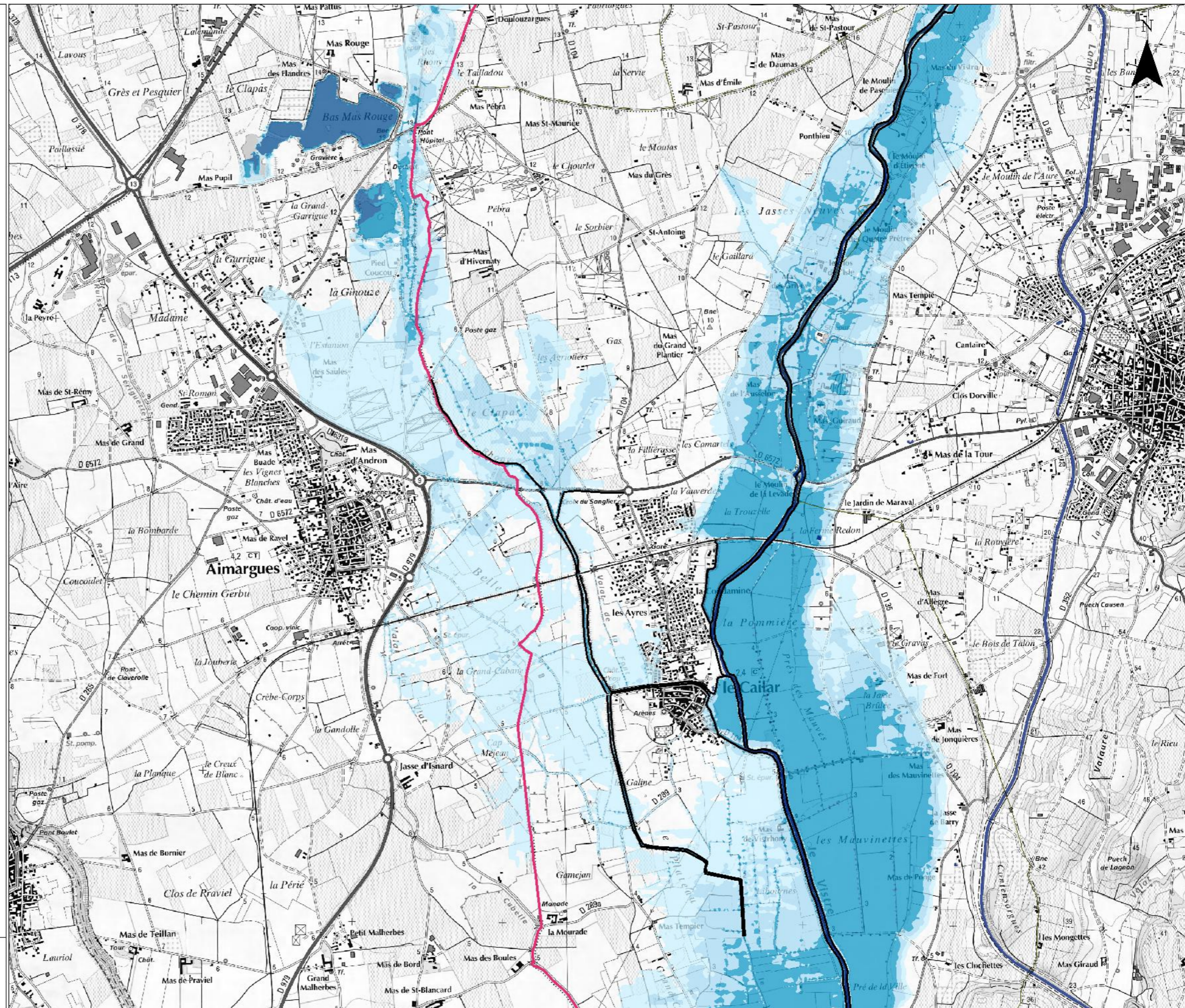
Protection

— Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

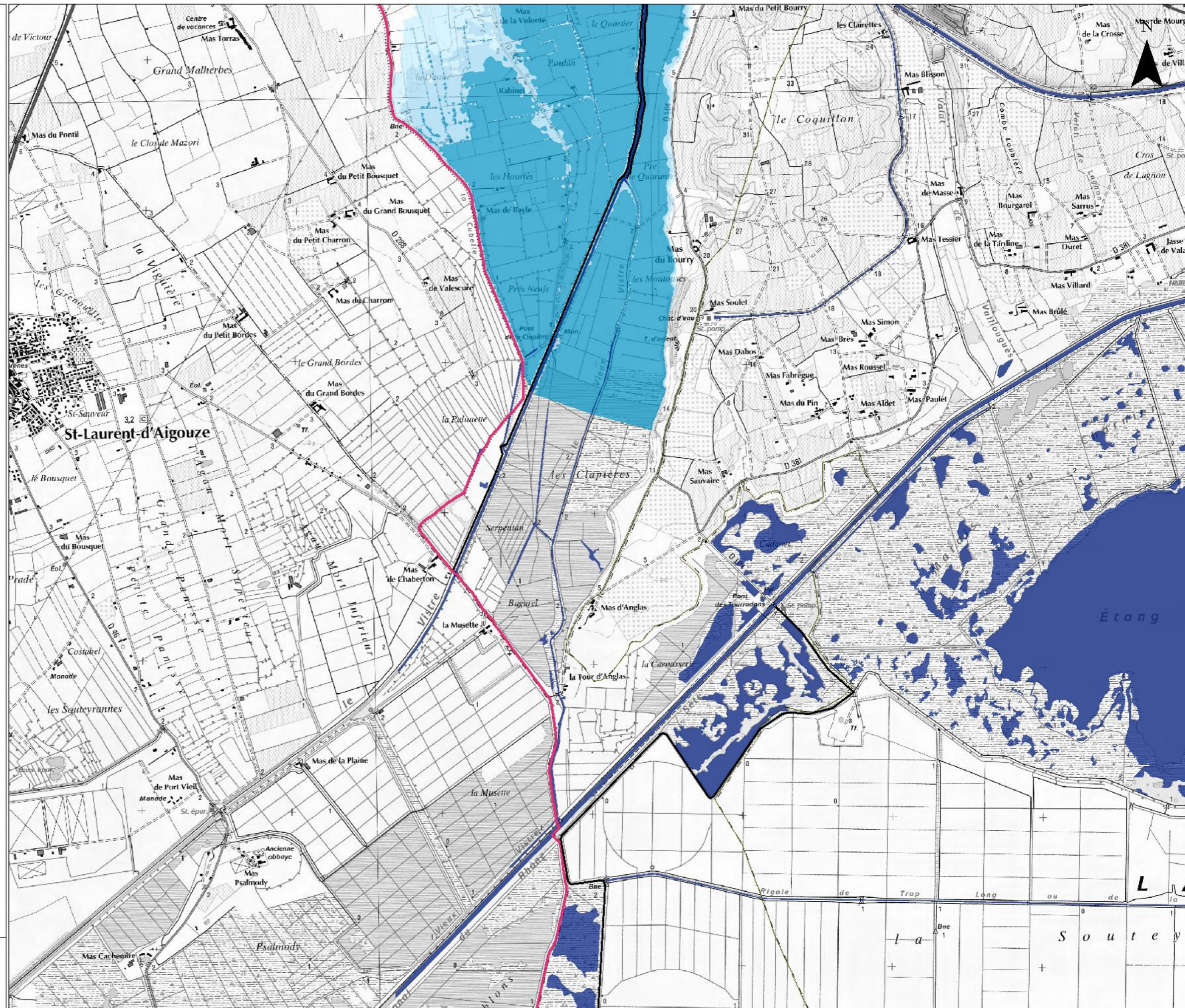
Protection

— Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

Protection

— Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012



**Direction régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
LANGUEDOC-ROUSSILLON
délégation de bassin Rhône-Méditerranée**

34064 MONTPELLIER - CS 69007 - CEDEX 02

Tél : 33 (01) 04 34 46 64 00
Fax : 33 (01) 04 34 46 63 64

